Boutefat et Abremet

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 44

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-194549

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A la lecture de ces diverses pièces, Messieurs les membres du Conseil, n'avez-vous pas été singulièrement frappés de l'esprit d'entente et de l'unité de vues qui paraissent régner dans les quartiers d'où elles émanent ?

Ici, c'est une pétition faisant observer que de quelque côté qu'on arrive sur la place, « c'est le kiosque et rien que le kiosque qui frappe la vue, sacrifiant ainsi le gracieux profil de la fontaine. »

Là, c'est une autre pétition affirmant absolument le contraire.

Ailleurs, encore, nous voyons les pétitionnaires vanter chaudement l'aspect pittoresque de la place de la Palud, ainsi que le style architectural de l'Hôtel-de-Ville ; puis, dans une lettre subséquente, proposer, comme un des emplacements où le kiosque pourrait être transféré, le trottoir qui longe cet édifice !

* * *

Qu'on nous permette maintenant une petite digression historique.

En invoquant le fait que la fontaine de la Palud aurait été témoin de l'arrestation de Davel, les pétitionnaires commettent une erreur incontestable. Divers historiens, dont la compétence ne peut être mise en doute, et dont les écrits sont basés sur des documents authentiques, racontent ainsi cet incident : « Après que Davel eut soupé au Lion d'Or avec son ami le Contrôleur, celui-ci lui offrit un logement dans sa maison, située en face, où il coucha. C'est en sortant de là que le lendemain, entre six et sept heures du matin, au moment où il se disposait à monter à cheval, qu'il fut arrêté. Il remit son épée, et on le conduisit, *par derrière la ville*, au Château. »

* * *

La fameuse campagne dirigée contre le kiosque de la Palud a été chantée dans une pièce de vers adressée gracieusement aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que cette composition ne brille ni par la mesure du vers, ni par la richesse des rimes, que les hiatus y abondent et que rien au monde n'est plus dur à lire. C'est au point que si la question qui nous occupe devait inspirer souvent de pareilles compositions, nous nous empresserions d'adresser, à notre tour, une requête à la Municipalité et de lui dire, au nom de la langue française et de la poésie, au nom de la littérature romande : « Hâtez-vous, Messieurs, d'enlever du même coup et le kiosque et la fontaine ! »

Il est vrai que le titre de cette pièce : *Grande ringue*, désarme un peu la critique.

* * *

En définitive, que demandent les pétitionnaires ? Ils vous demandent tout d'abord le déplacement du kiosque de la Palud, et ensuite la suppression du petit bassin de la fontaine.

Sur le premier point, messieurs, votre commission a dû reconnaître que la plupart des griefs exposés par les pétitionnaires sont fondés. La présence du kiosque, tout près de ce petit monument, dont il coupe ou masque totalement l'élégante silhouette, est d'un effet vraiment fort désagréable à l'œil.

Et cet état de choses ne tend guère à s'améliorer ; au contraire, on a pu constater depuis quelques semaines, que la statue de la *Justice* n'a plus seulement le kiosque dans son voisinage immédiat, mais qu'elle a encore pour compagnon un rôtisseur de châtaignes. Encore un marchand de nougat de l'autre côté, et l'entourage sera complet au point de vue artistique.

Nous nous permettons de rappeler ici, à la Municipalité, la requête qui lui fut adressée en 1892 par la Section vaudoise de la Société des peintres et sculpteurs suisses, tendant à ce qu'il soit fait, en vue d'une restauration éventuelle de la fontaine, un moulage de sa statue.

Il serait, en effet, d'intelligente et bonne administration de chercher, par tous les moyens possibles, à conserver ce vénérable souvenir des temps passés, cette statue tenant en mains ses balances et paraissant écraser sous son poids les quatre figurines représentant, dit-on, l'Empereur, le Sultan, le Pape et un autre souverain, comme pour nous montrer que la justice est au-dessus de toutes les puissances humaines.

Quant à ce qui concerne la suppression du petit bassin, votre commission trouve aussi que ce serait là une amélioration fort désirable et qui rendrait à l'antique fontaine son aspect primitif. Non-seulement le petit bassin la dépare, mais il offre fréquemment un aspect fort désagréable, répugnant même, par les eaux sales dont il est rempli et les divers ustensiles qui y surnagent pêle-mêle.

Votre commission s'empresse d'ajouter que la Municipalité, loin d'être hostile aux vœux des pétitionnaires, s'en est, au contraire, sérieusement préoccupée. C'est ainsi qu'elle a dénoncé, pour le 25 décembre prochain, le bail concernant le kiosque ; et nous avons la conviction qu'elle profitera de cette situation pour opérer le déplacement de celui-ci.

La question relative à la suppression du petit bassin est actuellement à l'étude. Il s'agirait, si nous sommes bien informés, non-seulement d'enlever ce bassin, mais d'opérer le déplacement de la fontaine tout entière, de façon à l'installer un peu plus à l'occident, sur un terrain de déclivité moins grande, tout en dégageant l'étroit passage qui la sépare des maisons voisines.

Ensuite des considérations qui précèdent, votre commission, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur, Monsieur le Président et Messieurs, de vous proposer de renvoyer, avec recommandation, à la Municipalité, la pétition qui vous a été adressée, le 9 juillet 1894, par les habitants du quartier de la Palud.

Le rapporteur,
L. M.

Boutefat et Abremet.

L'est on rudo afférè què la dzalosi. Ne parlo pas dè la dzalosi dâi z'amoeirâo et ni dè cllia dâi z'hommo mâriâ, rappoo à lâo pernettès ; mâ dè la dzalosi dâi dzeins dè meti ; kâ n'est pas râ dè vairè on boutequi dzalâo de n'autro boutequi, on carbatier dzalâo de n'autro carbatier ; on mâidzo de n'autro mâidzo, et mémameint on copa-bou de n'autro copa-bou, et dein ti lè meti cein va on bocon dinsè. Na pas étrè conteint qu'on collègue fassè bin sè z'afférè, y'ein a que lè voudrions vairè férè lo betetiu, et tot avâi por leu, et portant tsacon dussè avâi sa pliace dein stu mondo. Ne sont pas ti dinsè, Dieu sâi béni, et y'a onco dâi dzeins dâo mémo meti que sè cosont dâo bin.

Y'a on part d'ans, dou carbatiers dè pè Sin Surpi que restâvont découtè l'on dè l'autro, viquessont ein tant bons vesins que 'na demeindze que ion dévessâi allâ défrou avoué sa fenna, va tsi son vesin lâi porta la clliâ dè la câva ein lâi deseint : « Fâ mè vâi on serviço : dusso sailli avoué ma fenna, et se vint cauquon démandâ à bâirè tsi no, ariâ tou la bontâ d'allâ lè servi ?

— A ton serviço, » repond lo vesin, et l'a fé ein tota concheince, que ma fâi : respet !

Boutefat et Abremet n'étiont pas dè cllia sorta. Boutefat fasâi lo tia-caïon et avâi onnna boutequa dè chertiutier, tandi qu'Abremet, que tegnâi onna boutequa d'espicéri, veindâi assebin dâo lard, dè la penna et dâi boclliès dè sâocesse. Lè dou gaillâ étiont dzalâo què dâi tonairès l'un su l'autro, et m'einlévine se on bio dzo Boutefat n'a pas bailli onna taupâïe à Abremet qu'a z'u on ge potsi et qu'a portâ plieinte.

Quand sont z'u dévant lo dzudzo dè pé po paraitrè, Abremet a du racontâ coumeint cein étâi z'u.

— Passâvo dévant tsi Boutefat, qu'est mon vesin, se fe, et ein passeint mè su met dinsè à renicllià... et à derè : « On cheint lo caïon ! » que l'étâi bin veré. Quand y'é repassâ, Boutefat étâi su sa porta, et mè râodzi s'on ne cheintâi pas adé pe foo, et y'é onco de : « On cheint lo caïon ! » Et y'é onco repassâ on part dè iadzo ein deseint : « On cheint lo caïon ! »

que ne poivo pas derè autrameint vu que l'étâi la pura vretâ. Adon Boutefat mè châotè dessus, mè baillè on pétâ que y'é vu tot épeluâ et que y'é onco la grâobon; et portant on cheintâi lo caïon.

— Eh bin vâi, fâ Boutefat; mâ ein desein cein vo mè vouâittiva.

— Avoué cein que cein vo z'eimbétè quand on vo vouâitè; vo n'étès pas onna grachâosa que vint rodze quand on galé luron la reluquè; et quand on passè dévant tsi vo et qu'on dit cein qu'on cheint, n'est pas onna réson po attaquâ lè dzeins.

— Mâ vo m'insurtâvi !

— Eh bin, ne tiâdè pas dâi câïons et on ne lè cheintrà pas. Ora, attiutâdè: Se monsu lo dzudzo, à respet...

— L'est bon, lâo fâ lo dzudzo, ein lâo copeint lo subliet; n'é pas fauta d'ein mé oûrè et vo condano tsacon à cinq francs d'ameinda. Vo pâodè vo reteri!

Ein saillesseint dè tsi lo dzudzo, Abremet, furieux, desâi ein décheindeint lè z'égras : « C'est dâo proupro; et s'on ne pâo pas deré : *On cheint lo caïon!* io est la libertâ dè la presse? »

Les déménagements à Berlin.

Extrait d'une correspondance berlinoise de l'*Indépendance belge:*

Vous ne sauriez, en ce moment, faire cent pas dans n'importe quelle rue de Berlin sans rencontrer un éléphant. Parfois on en voit une demi-douzaine à la fois qui cheminent pesamment, chacun dans sa direction, et vont s'arrêter quelque part pour être aussitôt déchargés par de robustes hommes de peine qui boivent, toutes les dix minutes, un schluck dans une bouteille remplie de liqueur jaunâtre.

Ces éléphants, rassurez-vous, ne sont pas des quadrupèdes, mais des voitures de déménagements; et cette liqueur dorée que tout ouvrier berlinois qui travaille à l'air porte en poche est du nordhaeuser ou genièvre de Nordhausen.

L'étranger qui, vers le 1er octobre, arrive ici, reste stupéfait à la vue de l'immensité de ces chariots bondés de meubles. On dirait que la ville émigre, que quelque catastrophe est survenue — l'avènement du communisme, par exemple — qui force la population à aller chercher des foyers ailleurs.

On peut affirmer, sans crainte de tomber dans l'exagération, que le Berlinois déménage, en moyenne, tous les deux ou trois ans. On ne sait jamais où peut demeurer quelqu'un qu'on n'a plus vu depuis longtemps. Quand on va à son ancien domicile, le concierge répond presque toujours que ce monsieur est allé s'installer dans telle rue, tel numéro. Vous vous rendez à l'endroit indiqué et, si c'est à cette époque-ci de l'année, il est probable que vous retrouverez votre homme sur le trottoir, surveillant son mobilier qu'on descend par les escaliers.

Ce matin même, je lis dans le *Lokal Anzeiger*, qui est notre feuille la plus répandue, une nouvelle débutant de la façon suivante: « Parmi les locataires les mieux assis de Berlin figure M. Carl Lorenz, qui demeure depuis vingt-cinq ans dans la même maison, Kronstrasse, no 40... »

Vingt-cinq ans! C'est presque incroyable.

Deux Berlinois qui se rencontrent se demandent très souvent l'un à l'autre, non pas comment ils se portent, mais où ils demeurent. Les mots: « Bonjour! où habitez-vous maintenant? » sont très fréquents. Que de fois n'entend-on pas le bourgeois qui raconte un fait ancien dire à ceux qui l'écoutent: « Ça se passait au temps où j'habitais la Leipzigerstrasse », ou bien: « C'était avant — ou après — mon sixième déménagement. »

Il faut qu'un vieux Berlinois ait bonne mémoire pour se rappeler tous les immeubles dont il a occupé un appartement. Je demandais un jour à l'un de nos premiers architectes pourquoi il n'essayait pas d'introduire ici le système belge, hollandais et anglais de l'unique maison par famille, dont l'occupant est si souvent propriétaire?

— Mais les gens ne pourraient plus déloger, répondit-il, tout surpris de ma question.

J'ai longtemps cherché à m'expliquer ce besoin biennal qu'éprouve le philistin des bords de la Sprée de changer de pénates. Finalement, il a fallu jeter ma langue aux chiens. C'est, paraît-il, dans sa nature; il veut tout simplement changer pour ne pas rester toujours au même endroit.

Après-demain soir, il n'y aura pas moyen de trouver un fiacre. Nous en avons six ou sept mille cependant. Mais ils seront tous pris par les servantes et leurs paniers d'osier, qui délogent. Assurément le tiers, si non pas la moitié, des filles de chambre et de cuisine, vont dans deux jours chez leurs nouvelles maîtresses. Toute la ville en est remuée.

On se demande souvent comment il se fait que les journaux de Berlin aient tant d'annonces? Ouvrez ces paquets de dix, vingt ou quarante pages d'insertions et vous verre aussitôt que les gens qui veulent changer de demeure, de service, d'atelier, etc., sont innombrables.

Nous avons par semaine une émigration et une immigration de sept à dix mille personnes, sans compter le mouvement de va-et-vient des faubourgs. Jules-César nous raconte déjà que les Germains ne restaient pas en place. C'est encore ainsi — tout au moins à Berlin — de nos jours.

Cette démangeaison d'aller ailleurs est-elle un bien ou un mal? Qui pourrait le dire. Toujours est-il qu'elle provoque dans la vie et l'activité publiques un mouvement extraordinaire. Que d'industries n'en vivent pas.

Vous verrez que ce sera un Berlinois qui inventera les maisons transportables en alluminium, et il n'y aura pas d'homme plus populaire, plus célèbre dans le pays. On le portera aux nues. UN SPECTATEUR.

Particularités sur le village de Daillens.

C'est seulement en 1825 que l'on a détruit, au château de Daillens, la *cage des sorciers*.

C'était une prison faite exprès, aux combles du bâtiment, construite en carrelets de chêne superposés et fortement liés et chevillés, fort basse et de la largeur d'un lit à deux personnes. Il n'y avait, disait-on, que ce genre de prison d'où un sorcier ne pouvait s'évader. On y voyait encore de la paille qui avait servi, disait-on, de litière à une vieille femme enfermée là comme sorcière, vers le milieu du XVIIIme siècle.

* * *

Au printemps de 1826, on refendait, dans la cour de la cure de Daillens, différents quartiers de bois à brûler. On trouva dans l'un de ceux-ci une mèche de cheveux pincés dans une fente, au bout d'une cheville de bois dur enfoncé dans la tige d'un cerisier, au moyen d'une perforation faite jusque près de l'aubier, il y avait plus de quarante ans, comme on pouvait en juger par les couches ligneuses qui avaient successivement recouvert la dite cheville.

Le bûcheron qui fit cette petite découverte avoua que cette magie se pratiquait encore et qu'il en avait lui-même éprouvé les bons effets contre le décroît d'une jambe, à la suite d'une sciatique. Après avoir inutilement consulté plusieurs médecins, disait-il, et craignant de perdre complètement l'usage de cette jambe, il était allé prendre l'avis d'un *maige* qui, pour de l'argent, faisait aussi le devin. Après les préliminaires d'interrogation, le maige récita quelques paroles magiques, puis il lui coupa une mèche de cheveux qu'il arrangea comme il est dit ci-dessus et qu'il enfonça de même, par perforation, dans un arbre de fruits à noyaux indiqué par le malade. Il remit ensuite à ce dernier un onguent dont il devait se frotter deux fois par jour.

— Voilà le vrai remède, fit-on remarquer au bûcheron; les frictions que vous fîtes avec cet onguent rétablirent peu à peu la transpiration et la circulation du sang; mais la cheville et la mèche de cheveux n'y sont pour rien.

Le brave homme n'en voulut rien croire, attribuant tout à des actes magiques, plutôt qu'à des remèdes naturels.

Choses à savoir.

Nous empruntons encore au Manuel de politesse française, de E. Muller, les petits conseils suivants:

Un homme doit donner la main à la dame qui monte en voiture et la faire placer à sa droite. Il est entendu que la place d'honneur est toujours au fond et à droite.

Après une soirée ou un bal, il faut, dans la huitaine, rendre une visite.

Il est des cas où l'on n'est pas dans l'obligation de rendre une visite. Par exemple, entre amis ou proches parents, on ne compte pas les visites.

Quand on doit faire un voyage, il est d'usage de visiter, avant de partir, les personnes avec lesquelles on a des relations suivies. Si ces personnes ne sont pas chez elles, on laisse sa carte, à laquelle se trouvent ajoutées ces trois lettres: